	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-358

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	<i>Délibération</i>
	Direction de la Nature	<i>N° 2023-358</i>

**Chambre d'agriculture de la Gironde - Convention pluriannuelle 2023 à 2025 -
Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de l'organisme

Créée en 1924, la Chambre d'Agriculture de la Gironde est un organisme consulaire chargé de représenter et fédérer l'ensemble des acteurs de l'agriculture du département. Institution publique et professionnelle, elle joue un rôle essentiel d'information et d'aide aux agriculteurs, et assure une triple mission :

- représenter et défendre les intérêts agricoles et forestiers auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales,
- coordonner les actions de développement agricole,
- conseiller et accompagner les agriculteurs et les collectivités dans leurs entreprises et leurs projets.

La Chambre d'Agriculture de la Gironde inscrit ses actions autour de 4 objectifs principaux :

- conforter la valeur ajoutée des entreprises agricoles et contribuer à leur pérennité,
- favoriser le développement durable des exploitations et des territoires,
- développer la capacité de Recherche-Innovation de la Chambre d'Agriculture au service des filières et des agriculteurs,
- répondre aux besoins de conseil des agriculteurs par une politique de prestations adaptée.

2. Bilan des actions menées sur l'exercice 2021

Volet 1 : contribution à l'émergence d'une politique agricole, alimentaire, durable de Bordeaux Métropole. Sur ce volet, l'année 2021 a permis de poursuivre des réunions régulières sur la mise en œuvre de cette politique et de la convention. En 2021, 5 réunions ont fait l'objet de rencontres avec l'équipe technique de Bordeaux Métropole (27 janvier, 07

avril, 05 mai, 13 juillet et 31 août).

Des réunions de travail ont concerné spécifiquement la préparation à la réponse à l'AAP de Bordeaux Métropole sur le diagnostic agricole. Cette année, des rencontres avec les élus ont également eu lieu avec le Vice-Président de la Métropole, le Président et les élus de la métropole et des communes.

Volet 2 : Observatoire des données et potentiel du foncier agricole

Dynamique d'installation et d'exploitations agricoles

- 15 personnes installées sur Bordeaux métropole : Bordeaux (4) - Cenon (2) - Lormont (1) – Saint-Louis-de-Montferrand (1) – Saint-Médard-en-Jalles (1) - Talence (4) – Villenave-d'Ornon (2)

Secteurs de production : 6 en maraichage bio – 1 en maraichage bio volailles – 1 Maraichage bio ovins – 4 en équins – 1 arboriculture – 1 production de fourrage – 1 divers

- 19 candidats à l'installation rencontrés
- 9 agriculteurs accompagnés sur le volet économique et juridique

Potentiel foncier agricole sur la métropole

Le Service Territoire a été saisi pour avis de 6 demandes d'autorisations d'urbanisme en vue de juger de la nécessité de ces demandes pour l'exploitation agricole.

Ce nombre est en diminution conséquente sans explication rationnelle.

Certaines communes ont également été sollicitées sur des projets locaux : projet de création de zone d'activité agricole de Labatut (Bruges), projet de ZAP (Gradignan), projet d'extension du PPEANP, avec mise en place de la procédure des terres incultes par le Conseil Départemental.

Volet 3 : sensibilisation des élus de Bordeaux Métropole à l'agriculture / opérations de communication

Organisation de visites à la Ferme pour sensibiliser les élus de la métropole à l'agriculture métropolitaine : 18 élus de Bordeaux Métropole et 10 représentants des services ont participé aux 2 visites organisées par la CA33.

Marchés de Producteurs de Pays/ Marchés à la ferme

- 3 marchés de Producteurs de Pays ont été organisés : 2 marchés de Producteurs de Pays à Eysines (le 17 juillet et le 27 août au Domaine du Pinsan) et le 4 septembre à Saint-Médard-en-Jalles.
- Organisation d'un marché à la ferme au Château Ségur à Parempuyre le dimanche 20 juin ; évènement coordonné par le réseau « bienvenue à la ferme ».

« Casiers de Produits fermiers » : la chambre d'agriculture a répondu à l'appel à projets du Plan de relance pour la mise en place d'un casier de produits fermiers multi-producteurs en Gironde. Le projet d'installation d'un container de produits fermiers a été validé par l'APCA et soutenu par la mairie d'Eysines.

Volet 4 : Appui à l'installation d'exploitations sur la métropole

Ce groupe, composé du Conseil Départemental, de la SAFER, de Bordeaux Métropole s'est

réuni à 4 reprises en 2021.

Volet 5 : projet d'abattoir volailles-palmipèdes/ suivi des projets d'élevage

Elevage ovins/caprins : exemple d'accompagnement en 2021

- Intervention à La Vacherie (Blanquefort) : accompagnement de l'éleveur et de la mairie sur les questions sanitaires qui se sont traduites par une formation / des potentialités de pâture (terrains de bord de Garonne) / le marché de la Vacherie.
- Villenave d'Ornon : accompagnement de l'éleveur en caprin lait avec transformation et accompagnement de la mairie sur l'extension des surfaces et la recherche de diversification, les questions sanitaires et la transhumance urbaine.

Elevage bovins/volailles

- Le Taillan-Médoc : Création d'un centre d'emballage d'œuf sur son exploitation pour développer son activité commerciale. Appui technique sur la mise en place de l'agrément sanitaire.
- Mérignac : Création d'une exploitation de poules pondeuses biologiques sur la commune de Mérignac. Accompagnement administratif, réglementaire et technique. Suivi des travaux pour démarrage de l'activité sur 2021.
- Bruges : Suivi technique du troupeau bovin viande. Suivi des dossiers de subvention.
- Parempuyre : Suivi technique du troupeau Bovin viande, suivi projet bâtiment photovoltaïque, appui identification.
- Saint-Vincent-de-Paul : Accompagnement technique sur le troupeau, suivi dossier de subvention.
- Saint-Aubin-de-Médoc. Suivi technique de l'exploitation, réalisation de dossier de subvention, suivi de la partie réglementaire en lien avec le centre d'emballage d'œuf.
- Saint-Médard-en-Jalles. Suivi technique du troupeau, accompagnement sur les dossiers de subventions. Projet bâtiment photovoltaïque. Suivi certification HVE et Bas Carbone
- Pessac : Accompagnement technique troupeau laitier, suivi mensuel de la qualité du lait.

Volet 6 : Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable / Volet Restauration Hors Domicile (RHD) :

La Chambre d'Agriculture de la Gironde a poursuivi plusieurs actions de développement des filières locales à destination de la RHD, via le marché « structuration des filières alimentaires durables » : rencontre avec INTERBIO et Bordeaux Métropole sur la mise à jour de l'étude RHD, préparation du groupe technique RHD dans le cadre de la stratégie de résilience agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole, retour d'enquêtes INTERBIO et analyse des filières conventionnelles par la CA33.

Plusieurs travaux avec le SIVU Bordeaux – Mérignac dans le cadre du renouvellement de son lot « Fruits et Légumes frais conventionnels ».

Cet accompagnement s'est soldé par l'attribution du lot « Fruits et Légumes frais conventionnels » au regroupement de coopératives locales Coo'alliance.

Projet de la Ferme d'Odette (Aquaaponie)

La Chambre d'agriculture a aidé le porteur de projet au montage de dossier d'une demande d'aides du Plan de Relance (mesure Alimentation sociale et solidaire) : construction du dossier de permis de construire sur le site de Mérignac qui générerait un périmètre constructible de 50 mètres autour des bassins d'élevage et mise en œuvre d'une dérogation à cette règle rendue possible après avis de la Chambre d'Agriculture.

Plan de relance : La chambre d'agriculture a participé aux comités de suivi des dossiers présentés au Plan de relance (mesure Alimentation sociale et solidaire et Jardins partagés)

3. Programme d'action proposé et intérêt pour la Métropole :

Avec l'adoption de sa Stratégie de Résilience Alimentaire et Agricole (SRAA) le 24 novembre 2022, Bordeaux Métropole a délibéré en faveur d'une politique agricole, alimentaire et durable sur son territoire, etc.). Cette nouvelle politique métropolitaine, qui vise à accompagner la transition du territoire vers l'émergence d'un système agricole et alimentaire territorial durable, se veut systémique et transversale, de l'amont (production agricole) à l'aval (activités de transformation, distribution, commercialisation, consommation et gestion des déchets).

La SRAA, labellisée Projet Alimentaire de Territoire (PAT) par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire depuis mars 2023, porte un programme d'actions ambitieux de 45 actions thématiques (inscrites autour de 6 axes), qui répondent à 12 objectifs politiques.

Les 6 axes du programme d'actions du PAT sont :

- Axe A : Production agricole
- Axe B : Circuits courts et de proximité
- Axe C : Restauration collective
- Axe D : Alimentation saine, de qualité et durable pour toutes et tous
- Axe E : Education, sensibilisation et valorisation
- Axe Z : Gouvernance (axe transversal)

Au regard de cette volonté affirmée par le Conseil métropolitain, la Chambre d'Agriculture de la Gironde et Bordeaux Métropole renforcent leur partenariat, autour d'actions spécifiques renforcées de par l'adoption du PAT métropolitain et des missions ordinaires ou spécifiques de la Chambre d'agriculture (Programme d'action défini au point a).

En tant que membre élu du Conseil Agricole et Alimentaire pour 3 ans (depuis mars 2023), la Chambre d'agriculture s'engage également à participer aux travaux du Conseil Agricole et Alimentaire.

Le Règlement d'intervention associé est celui du RI Nature. Le territoire d'intervention est le territoire métropolitain. Le public cible du programme d'actions est celui des agriculteurs en activité, des candidats à l'installation porteur d'un projet agricole et des communes, porteuses de projets agricoles.

Le programme d'action triennal 2023-2025 se décline de la manière suivante :

Action 1 - Foncier agricole

Correspondance actions PAT : Axe A / actions A2, A3

Bordeaux Métropole souhaite optimiser l'exploitation de son potentiel foncier agricole et dans le cadre de sa future stratégie foncière, tout en permettant à de nouveaux porteurs de projet

de s'installer sur notre territoire. Cependant, leur origine non agricole fréquente (public hors cadre familial) nécessite un processus d'accompagnement important.

Le « groupe foncier métropolitain » déjà existant regroupant la Chambre d'agriculture, le Département, la Safer et Bordeaux métropole permet d'étudier les opportunités de cession d'exploitations agricoles et de faciliter l'étude des candidatures pour les nouveaux porteurs de projets agricoles.

En complément du groupe foncier, des travaux sont lancés par la Métropole en 2023 pour définir sa stratégie foncière sur les ENAF, avec la constitution d'un groupe de travail dédié au foncier agricole et destiné à :

- le partage d'éléments de doctrines sur la préservation et la mise en valeur du foncier agricole métropolitain
- les critères retenus pour la définition du caractère stratégique d'un foncier agricole
- les modalités d'intervention de la métropole, en complémentarité des dispositifs déjà existants.

Ce nouveau groupe de travail a vocation à être sollicité pour la stabilisation de la stratégie foncière, de manière ponctuelle.

Pour cela, au-delà de l'action centrale du guichet unique PAIT (point accueil installation et transmission), la chambre porte l'animation du « Groupe foncier métropolitain », dont l'objectif est de coordonner tous les acteurs (chambre, SAFER, métropole et département) autour des opportunités foncières sur le territoire et des porteurs de projet eux-mêmes et leur évolution. L'outil SINTIA fourni par la SAFER permet un suivi partagé.

La Chambre d'Agriculture participera aux différents groupes de travail, en tant qu'expert, de la stratégie foncière agricole.

Action 2 - Installation de nouveaux agriculteurs

Correspondance actions PAT : Axe A / actions A2, A5, A8

Dans le cadre de la SRAA, Bordeaux Métropole souhaite renforcer l'installation de nouveaux porteurs de projets sur son territoire. Pour les candidats non issus du milieu agricole (public HCF – hors cadre familial) un dispositif d'accompagnement important est à prévoir.

Pour les candidats qui le souhaitent, des projets d'installation pourront également être envisagés sur des espaces test agricoles. Ce dispositif permettrait de renforcer les savoir-faire des nouveaux candidats pendant la période de test, puis à terme de faciliter leur installation définitive soit sur le site du test soit sur un autre foncier.

La Chambre d'Agriculture contribuera à la recherche de solutions relatives à la transmission, en lien avec le PAIT, la Métropole et les autres acteurs agricoles, notamment la SAFER, ou aider à l'organisation de sessions spécifiques sur la thématique.

En matière de maraîchage, spécifiquement, la Chambre d'Agriculture apportera un appui technique aux producteurs de la Métropole. Cet appui doit permettre un accompagnement technique des maraîchers et leur formation sur la durée.

Plus spécifiquement, la Chambre d'Agriculture aura pour missions : l'écriture de bulletins techniques tous les mois, la veille sur l'actualité technique, juridique et sociale, la veille sur les aides aux agriculteurs, la participation aux réunions de Bordeaux Métropole, l'accompagnement administratif des agriculteurs, l'organisation d'événementiels/portes-ouvertes chez les maraîchers.

La Chambre d'agriculture participera aux réunions de mise en place du dispositif des espaces test agricoles en co-construisant le dispositif et en faisant la promotion auprès des porteurs de projets

Action 3 - Accompagnement ciblé sur la transmission d'exploitations

Correspondance actions PAT : Axe A / action A6

L'âge moyen des exploitants métropolitains est élevé et 40 % des exploitations sont

concernées par la question de la transmission.

Dans le cadre du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Gironde et des objectifs chiffrés du PAT, le travail d'identification des exploitations nécessitant leur reprise à court terme doit être renforcé ainsi que leur accompagnement pour maintenir et développer le potentiel de production agricole de ces espaces.

La Chambre d'Agriculture propose d'accompagner chaque année, 10 futurs cédants qui n'ont pas de succession assurée :

- par un accompagnement individuel personnalisé sur l'éventuel projet patrimonial et agricole de l'exploitant
- par une expertise des différentes formes de transmission ou d'association et ou mise à disposition du foncier à un repreneur
- par une identification de porteurs de projets pouvant correspondre à la succession de ces exploitants (rdv individuels et/ou collectifs).

Action 4 - Soutien à l'émergence de services collectifs (filières, circuits de commercialisation)

Correspondance actions PAT : Axe A / action A1 - Axe B / actions B1, B7

Dans le cadre du PAT, des travaux spécifiques autour des circuits courts et de proximité vont être lancés. Une étude pour optimiser les flux alimentaires devra permettre de mieux structurer les besoins en circuits courts.

Toute démarche pour créer des outils collectifs sera co-étudiée par la Chambre d'Agriculture, dans sa faisabilité, voire sa réalisation.

Le contexte ayant évolué, la Chambre d'Agriculture propose de réfléchir avec Bordeaux Métropole et ses éleveurs sur leurs attentes en termes de commercialisation ou de communication en lien avec les circuits courts, la restauration collective et privée.

De même, la Chambre veillera à développer son activité de drive fermier et des casiers fermiers sur la métropole. Elle accompagnera également Bordeaux Métropole dans son développement des circuits courts de commercialisation, afin de favoriser la marge économique des exploitants métropolitains et de rapprocher les habitants des producteurs locaux. Diverses manifestations et marchés pourront être organisés régulièrement sur le territoire de la Métropole.

Action 5 - Démarches expérimentales, agriculture urbaine

Correspondance actions PAT : Axe A / Actions A2, A12

Bordeaux Métropole accompagne le développement d'une agriculture urbaine mais également des démarches plus expérimentales de R&D, notamment concernant la pollution des sols avec le projet PHYTOPOC « PHYTOmanagement et remédiation de sols maraichers contaminés aux Pesticides OrganoChlorés ».

La Métropole souhaite également renforcer sa participation au programme d'expérimentation sur la filière chanvre, porté par la Région.

Enfin, les travaux de R&D conduits pour la mise en œuvre des Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE) portés dans le cadre de la Stratégie Biodiversité et déclinés dans la SRAA pourront amener la métropole à solliciter l'avis technique de la chambre sur l'élaboration du dispositif.

La Chambre d'Agriculture associera la Métropole à ses démarches d'accompagnement des projets d'agriculture urbaine.

Action 6 - Agroforesterie, plan Forêt & Programme 1 million d'arbres

Correspondance actions PAT : Axe A / Actions A1, A13

Dans le cadre du Plan Forêt et du Programme 1M d'arbres, Bordeaux Métropole renforce ses ambitions en matière de gestion sylvicole, gestion du risque incendie et de protection de

la biodiversité.

Plusieurs actions / expérimentations spécifiques pourraient être conduites autour de l'agroforesterie, en lien avec le PAT et le développement de filières alimentaires/sylvicoles ou arboricoles (Céréales/maraichage/élevage/arboriculture fruitière ou de bois d'œuvre etc.)

La gestion et le renforcement des infrastructures agroécologiques (haies, bosquets, arbres, etc.) sur les espaces agricoles sont également un levier d'action intéressant à conduire en lien avec le Programme 1M d'arbres.

La Chambre d'agriculture contribuera à l'élaboration du plan Forêt.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 1M d'arbres sur les espaces agricoles, la Chambre d'agriculture accompagnera les agriculteurs situés sur le territoire métropolitain désireux de planter des éléments arborés sur leur exploitation (linaires de haies, arbres intra-parcellaires, micro-forêts...).

Pour réaliser cet accompagnement de manière adaptée et dimensionnée, la chambre propose d'opérer par étapes en réalisant :

- Un diagnostic territorial du territoire de Bordeaux Métropole pour identifier les secteurs à enjeux (Zone de Non-Traitements riverains et cours d'eau), avec proposition d'emplacements d'éléments arborés à l'échelle du paysage sur les exploitations définies. Ce diagnostic sera constitué d'un travail de ciblage par outil de Système d'Information Géographique, d'une communication terrain auprès des agriculteurs et viticulteurs et de sensibilisation à l'intérêt de ces plantations.
- Elaboration d'un cahier des charges à destination des agriculteurs et viticulteurs situés sur la métropole incluant le Programme 1 Million d'arbres (critères de sélection, taux d'aide possible à la plantation, entités arborées éligibles...).
- Intégration du programme 1 Million d'arbres par la CA33 dans sa communication annuelle déjà effective et ses supports spécifiant les différents dispositifs d'aides à la plantation sur le territoire.
- Accompagnement/sensibilisation/conseil auprès des exploitants dans le cadre de leur plantation (ciblage des enjeux liés à leur projet de plantation, réflexion sur l'emplacement des éléments arborés en lien avec leurs enjeux, conseil à la plantation, l'entretien et la valorisation...) (temps à estimer suivant le fonctionnement de la commission de sélection et d'instruction des dossiers définis par BM). Possibilité d'une commission de sélection des dossiers mixtes.

Action 7 - Création d'une école maraichère métropolitaine

Correspondance actions PAT : Axe A / Actions A5, A7

Le projet de création d'une école maraichère est une des actions phares du PAT.

En partenariat avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Bordeaux Gironde (EPLEFPA), Bordeaux métropole souhaite créer une école maraichère de référence, avec différents pôles de formation (agriculture bio, permaculture, agriculture conventionnelle, agroécologie). Cette formation a pour ambition de proposer une vision globale des techniques de maraichage pour accompagner les élèves dans la création de leurs projets professionnels avec l'accent mis sur l'agroécologie.

Plusieurs dispositifs pourront être proposés : formation continue, formation initiale et dans le cadre de contrat d'apprentissage.

L'intérêt de l'école serait aussi de faire le lien avec les espaces-test agricoles en devenir (action A7 du PAT) afin que les personnes formées puissent, si elles le souhaitent, se tester

en situation réelle avant leur installation.

Un groupe de travail composé de Bordeaux Métropole, de l'EPLEFPA, la Région, la chambre d'agriculture et l'ATFL permettra de stabiliser les offres de formations et le suivi des activités de l'école, en lien avec les structures de conseil sur le thème (AGAP, Chambre d'agriculture de Gironde, CIVAM, etc.).

L'année 2023 sera une année de construction du projet d'école et de consolidation de l'offre de formation et des partenaires techniques. Le lancement de l'école et l'ouverture des formations devraient pouvoir être planifiés à partir de 2024/2025.

Accompagnement à l'organisation de la formation, à la création d'une exploitation maraîchère, partage de l'expertise technique via l'enseignement (projet au Haillan avec école maraîchère, exploitation et serre).

4. Plan de financement

La Chambre d'agriculture de la Gironde sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole pour un montant de 70 075 € au titre de l'exercice 2023, renouvelable pour le même montant au titre des exercices 2024 et 2025 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaire aux budgets 2024 et 2025 de Bordeaux Métropole).

Les années précédentes, Bordeaux Métropole octroyait une subvention de fonctionnement à la chambre d'agriculture de 20 000 €, ainsi qu'une subvention de 15 000 € à l'Association

Technique Fruits et Légumes. Depuis le 1^{er} janvier 2023 les effectifs de l'ATFL ont rejoint la Chambre d'agriculture, aussi Bordeaux Métropole ne lui accorde plus de subvention.

A compter de 2023 et pour une durée de 3 ans, il est proposé d'accorder 70 075 €/an à la Chambre d'agriculture, soit un doublement de l'aide octroyée, qui se justifie par le renforcement de la mise en œuvre d'actions prioritaires sur son territoire décidée avec l'adoption du Projet Alimentaire Territorial.

	Chambre agriculture	ATFL
Année 2025	70 075 €	0
Année 2024	70 075 €	0
Année 2023	70 075 €	0
Année 2022	20 000 €	15 000 €

La convention 2023-2025 jointe liste les modalités d'octroi et de versement de la subvention ainsi que le programme d'actions sur lequel la Chambre d'agriculture s'engage. **Pour l'exercice 2023, cette nouvelle convention se substitue à celle signée le 4 décembre 2020 pour la période 2021-2023**

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10, relatif au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

VU la délibération métropolitaine n° 2022/770 du 24 novembre 2022 relative à l'adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire,

VU la délibération métropolitaine n°2020-483 du 27 novembre 2020 et la convention cadre triennale 2021-2023 signée le 4 décembre 2020 entre la Chambre d'Agriculture de la Gironde et Bordeaux Métropole,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/76 du 30 novembre 2018 relative à l'adoption de la

politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable,
VU le dossier de demande de subvention déposé par la Chambre d'agriculture le 04 mai 2023,
ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la politique agricole de Bordeaux Métropole nécessite l'appui des partenaires du monde agricole et en particulier de la Chambre d'agriculture de Gironde, via son expertise et ses missions, ordinaires ou spécifiques sur notre territoire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la Chambre d'agriculture de la Gironde une subvention de fonctionnement de 70 075 € pour l'exercice 2023 au titre de la convention pluriannuelle.

Article 2 : d'attribuer à la Chambre d'agriculture de la Gironde une subvention de fonctionnement de 70 075 € par an pour les exercices 2024 à 2025 au titre de la convention pluriannuelle, sous réserve du vote du Conseil métropolitain des crédits correspondant au Budget Primitif de chaque année N concernée.

Article 3 : d'abroger la convention signée le 4 décembre 2020 portant sur la période 2021-2023.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention triennale 2023-2025 ci-annexée précisant les conditions d'attribution de ces subventions.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal des exercices 2023 à 2025 en section de fonctionnement chapitre 65, article 657381, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	